



Haute-Isle

Bulletin d'information – Janvier à Juin 2016 (n°16)

Haute-Isle Chantemesle Les Charrières

Le mot du Maire (page 1)

I. Gestion et administration de la Commune (Page 2)

II. Grands chantiers & projets en cours (Page 3)

III. Temps festifs & Loisirs (Page 5)
Comité des fêtes (page 9)

Informations pratiques

Chers hautilloises, chers hautillois,

Rien ne va plus...
Mais tout de même !

J'ai beaucoup de mal comme vous tous à penser à l'été et à son cortège festif alors que la météo s'est déchainée sur notre pays avec à la clef inondations, récoltes perdues et en conséquence une addition bien salée pour un pays et ses gouvernements à court d'idées...

Sur le plan local nous avons poursuivi nos efforts de gestion sans toutefois céder à l'inaction, le contenu de ce journal vous la montrera de manière détaillée. A ce titre, la mise en place de radar pédagogique sur notre commune sera un des maillons d'un programme de sécurisation routière intéressant les entrées de village sur lequel la commune a obtenu le vote favorable de Conseil Départemental. Dans le domaine de l'assainissement et de l'eau potable les dossiers, très lourds, prennent du retard mais finiront inévitablement par progresser. Rendez-vous à la rentrée. Au niveau de l'intercommunalité, lorsque la raison l'emporte sur les discorde politiciennes, les programmes mis en œuvre aboutissent (MARPA, gymnase à Bray-et-Lu, petite enfance, fibre optique, voirie, environnement et bien d'autres...) et c'est tant mieux ! Attention toutefois cet été, redoublons de vigilance face aux actes de délinquance « ordinaire » (dégradations, vandalisme, vols) bien exaspérants.

Mais, bon, profitons tout de même de vacances bien méritées aussi je me joins au conseil municipal et au personnel communal pour vous souhaiter à toutes et à tous un très bel été.

Bien cordialement.

Laurent Skjnaz,
Maire de Haute-Isle





Budget communal

Le budget 2016 a été voté début avril.

Les membres du conseil ont décidé, malgré les baisses des dotations de l'Etat, de ne pas augmenter les taxes locales 2016 par rapport à l'année précédente :

Taxe d'habitation : 12.45 %

Taxe foncière sur le bâti : 8.35 %

Taxe foncière sur le non bâti : 40.78 %

La Dotation Globale de Fonctionnement attribuée par l'Etat aux collectivités territoriales a baissé pour notre commune de 12.74% par rapport à 2015 et de 22.44 % par rapport 2013. Une nouvelle baisse a d'ores et déjà été annoncée pour 2017.

SMIRTOM

Suite du feuilleton de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

Voici un sujet d'importance qui touche chacun d'entre nous, pour des raisons pratiques quotidiennes, pour des raisons de préservation de l'environnement et "au portefeuille".

Suite à l'augmentation de 31% d'il y a deux ans nous restons mobilisés sur l'évolution de la TEOM.

La dernière réunion d'Assemblée générale du syndicat SMIRTOM qui gère les ordures ménagères, s'est tenue en mars 2016. Lors de cette réunion il était proposé par la direction du syndicat une nouvelle augmentation de plus de 10% pour cette année. Vos représentants Mathieu de LA ROCHEFOUCAULD et Alain BRUNET ont vigoureusement réagi et emporté le vote de la majorité de l'assemblée pour que cette augmentation soit divisée par deux. Ils ont également demandé que le montant de la taxe soit révisé l'année prochaine en tenant compte de pistes d'économies proposées.

Il serait très souhaitable que la distinction soit faite au niveau de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine (CCVVS) entre collecte à "la porte" et collecte en "points centralisés" comme il a été mis en place à Haute-Isle en certains endroits. Comme il est rappelé par le président du syndicat Smirtom dans son compte rendu, cette décision appartient à la CCVVS.

Il faudrait la création de 2 zonages différenciés (communes autre que Magny qui fait déjà l'objet d'un zonage distinct) :

- . Zone 1 ; communes ayant des points de collecte centralisés en toute ou partie (communes convergentes vers ce dispositif). Et donc une taxe plus basse pour les habitants.
- . Zone 2 ; communes n'ayant pas de points de collecte centralisé.

Cette double tarification :

- . Irait dans le sens de l'évolution irrémédiable des pratiques de collecte dans l'avenir ;
- . Constituerait une "bonne pratique" au plan environnemental ;
- . Permettrait de réduire fortement les coûts de collecte ;
- . Devrait permettre de bénéficier à ceux qui font des efforts, par une économie sur les taxes locales (teom).

A suivre...

Inscription sur la liste électorale de la commune

2017 est une année électorale. En effet, les élections présidentielles se dérouleront le 23 avril et le 7 mai et les élections législatives les 11 et 18 juin.

Pour pouvoir voter à Haute-Isle vous devez, si ce n'est déjà fait, être inscrit sur la liste électorale de la commune. Pour cela complétez et déposez à la mairie le formulaire Cerfa n° 12669*01 (disponible au secrétariat ou sur internet : www.service-public.fr), y joindre une copie de votre pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de trois mois. Votre demande sera ensuite étudiée par la commission électorale communale. Vous n'avez rien à faire par rapport à la commune où vous étiez inscrit précédemment, c'est l'INSEE qui se charge de l'avertir.

Attention la date limite d'inscription sur la liste électorale pour pouvoir voter en 2017 est le samedi 31 décembre où le secrétariat sera ouvert aux heures habituelles (10h00/12h00).



Participation transports scolaires

Le conseil municipal réitère la participation communale aux cartes de transport OPTILE et IMAGINE'R pour les enfants de Haute-Isle. La carte OPTILE bénéficie d'une aide de 20,00€ et 50,00€ pour la carte IMAGINE'R. Pour bénéficier de ces aides, il faut impérativement passer en mairie faire tamponner le formulaire de demande de carte avec un justificatif de domicile et une pièce d'identité.

 ATTENTION, aucun formulaire ne sera rempli par la mairie, et donc aucune aide versée, si, sur ce dernier, ne figure pas le tampon de l'établissement scolaire fréquenté à la rentrée 2017.

Programme de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif

Une réunion sur le programme de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif s'est déroulée 5 février dernier en mairie en présence de nombreux habitants de la commune. M. HOURDOUILLE, Président du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome a rappelé la réglementation en matière d'assainissement non collectif. M. VALIN, Maître d'œuvres des travaux a donné quant à lui les explications sur le diagnostic et la classification des installations, les différentes phases de l'opération, les aides financières. Il a répondu ensuite aux nombreuses questions. Les habitants ayant signé la convention ont reçu depuis la visite du technicien afin d'obtenir le diagnostic, or à ce jour beaucoup d'entre eux sont dans l'attente (exaspérée) des propositions qui doivent leur être faites par le maître d'œuvres des travaux.

Une permanence d'informations du S.I.A.A. se déroulera en mairie le **Vendredi 9 septembre de 9h30 à 18h00** sur rendez-vous. Vous recevrez prochainement un courrier du syndicat vous donnant tous les détails.

MARPA

Les portes ouvertes organisées le 4 et 5 juin dernier, par la Maison d'Accueil et de Résidence Pour l'Autonomie Vexin Val de Seine, ont permis d'accueillir 80 visiteurs intéressés de découvrir le fonctionnement de cette nouvelle structure d'hébergement non médicalisée pour personnes âgées, implantée sur le territoire, grâce à la Communauté de communes. La visite des appartements et des espaces de vie collective ont permis de présenter les prestations offertes et services apportés aux résidents pour contribuer au maintien de leur autonomie et à leur sécurité.

Cet évènement a été l'occasion de nombreux échanges avec les personnes âgées et leur famille mais également avec les professionnels de santé.

Le succès de cette première manifestation à la MARPA n'aurait été possible sans le soutien des différentes institutions, ayant participé au financement de la structure et des élus du territoire qui ont chacun relayé positivement l'information, auprès de tous.

Au-delà de ces journées, la résidence propose des séjours temporaires pour de courtes durées, ainsi que des visites sur rendez-vous, pour les personnes intéressées par cette solution d'hébergement, véritable alternative entre le domicile et la maison de retraite.

Contact Marpa : 15, rue Montrond, à Vétheuil. Tél : 07.61.59.60.69. Mail : marpavvs.95@orange.fr



Crèche

La crèche a ouvert ses portes à Vétheuil. La gestion en a été confiée à " La Maison bleue ". Elle reçoit 16 berceaux.

Pour inscrire un enfant, il vous faut contacter la directrice, Madame Morin.
Tél. 01.30.42.61.69 ou par courriel : vetheuil@creche-la-maison-bleue.fr



Journée de nettoyage de printemps

Le 16 avril s'est déroulée sous l'égide de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine la première opération de « Nettoyage de printemps » en partenariat avec l'Association VIEVERT.

Les courageux ramasseurs ont trouvé dans le village des détritus de toutes sortes et nombreux étaient les sacs poubelle remplis. Il est toujours regrettable de constater que certains individus prennent la nature pour une poubelle ou une décharge. Ce qui est par contre encourageant c'est de voir que les enfants prennent conscience qu'il faut respecter l'environnement et ils étaient nombreux à participer à cette opération. Un diplôme leur a été remis pour les en remercier ! Nous remercions vivement tous les participants soucieux de protéger notre nature !



Radars pédagogiques

Les radars pédagogiques ont été installés fin juin à chaque entrée de village.

Toutes les données seront enregistrées et transmises aux autorités permettant ainsi d'étayer nos demandes de contrôles de vitesse et d'en évaluer la fréquence.

Il faut rappeler que cette installation a été subventionnée à 50 % par la réserve parlementaire de Monsieur le Sénateur du Val d'Oise Francis Delattre.

Nous espérons que les conducteurs se rendront compte de la vitesse à laquelle ils traversent parfois le village et respecteront enfin la limitation à 50 km/h.



Aire de rencontre

Les piquets bordant l'aire de rencontre ont été changés par l'agent technique empêchant de nouveau son accès aux véhicules. L'installation d'une table ping-pong en béton est à l'étude.





Messe de Minuit

Après des décennies sans messe de la nativité à Haute-Isle, une célébration a eu lieu à la veillée de Noël et l'église était comble. Rarement notre église a reçu autant de monde avec 300 personnes présentes dont de nombreux enfants. Cette messe a été l'une des dernières célébrées par le père Christian de Varreux qui nous a quittés le 1er mars 2016 à l'âge de 72 ans. Il nous avait confiés sa joie de venir à Haute-Isle pour cette célébration de Noël et l'émotion qu'il avait ressentie face à cette assemblée.



Goûter de Noël

Comme chaque année le Père Noël avait donné rendez-vous aux enfants, toujours sages, et aux anciens de Haute-Isle à la salle des fêtes généreusement mise à la disposition du CCAS par la commune Vienne en Arthies.

Après un spectacle de clown faisant participer petits et grands les cadeaux ont été distribués par l'homme en rouge tant attendu.

Le goûter a été apprécié de tous notamment les viennoiseries de la boulangerie L'Epi Royal de Vétheuil.

Il faut remercier les membres du CCAS qui organisent et préparent ce goûter avec toujours autant de bonne volonté, Madame LAPCHIN de POULPIQUET, Maire de Vienne en Arthies pour le prêt de la salle mais également toutes les personnes qui se sont déplacées et qui ont fait de cet après-midi un moment d'échanges intergénérationnels et conviviaux si importants de nos jours.



Cérémonie des Vœux

Monsieur le Maire et les membres du Conseil ont reçu les habitants de la commune, les élus voisins, les représentants de la Gendarmerie de Magny-en-Vexin et du Service Départemental d'Incendie et de Secours, Père Xavier lors de la cérémonie des vœux.

Le bilan de l'année passée a été présenté ainsi que les projets pour 2016. Monsieur le Maire a remercié le CCAS pour ses actions, félicité le Comité des Fêtes qui ne compte pas ses efforts lors de ses différentes manifestations.

Le vin d'honneur était ensuite servi dans une chaleureuse ambiance.

Les 100 ans de Madeleine Lefort

Le 9 mai dernier Madeleine LEFORT a fêté avec bonheur et malice et entourée de ses proches, ses 100 ans.

Lors d'une cérémonie organisée à Villers en Arthies Monsieur Jean-François RENARD est revenu sur la vie de la pétillante centenaire et notamment son passage à la mairie de Haute-Isle où elle a exercé les fonctions de secrétaire de mairie.

Les enfants de l'école, venus l'entourer, ont questionné Madeleine :

"A quoi tu jouais dans le cour de l'école ?

Est-ce que tu allais à l'école en voiture ?

Est-ce que tu avais la télé ? ..."

Ils étaient bien curieux et Madeleine est revenue sur ses souvenirs d'école...les kilomètres à vélo, les garçons et les filles séparés, le porte-plume et les taches sur les doigts, la marelle, les ateliers couture...

Bravo Madeleine, vous êtes une mamie adorable.

Votre sourire, votre humour et votre bonne humeur sont un vrai bonheur et un exemple pour chacun de nous !



Mme Madeleine Lefort
entourée de M. Renard, Maire de Villers-en Arthies,
de sa petite-fille et son arrière-petite-fille.

Concert Musique sous Roches

Le 4 juin était interprété dans notre église un récital pour violon seul organisé par l'association « Musique sous Roches ».

Plus tôt dans l'après-midi était présenté un spectacle « Passionnément Anna Magdalena » combinant musique et texte.

Cette journée était le prélude d'un futur festival qu'Armelle Roux, claveciniste et Guy Vivien, photographe, ont imaginé et qui se tiendra chaque printemps dans l'église de Haute-Isle.

Rendez-vous festifs...

Jachère fleurie « Champ Monet »

Le samedi 3 septembre sera inauguré le lieu-dit « Champ Monet », jachère fleurie du cœur de Chantemesle désormais inscrit à ce titre au cadastre.

A cette occasion les peintres confirmés, amateurs et même débutants de la commune et d'ailleurs sont invités à participer dès 9h00 à la manifestation les laissant s'inspirer des couleurs du décor floral et du cadre exceptionnel qu'offre notre commune.

Les tableaux seront exposés en mairie lors des journées du patrimoine.

Une cérémonie aura lieu à 11h30 et sera suivie d'un vin d'honneur.



Journée Européenne du Patrimoine



Comme chaque année les Journées Européennes du Patrimoine permettent au plus grand nombre de découvrir ou re découvrir notre merveilleuse église.

Elle sera ouverte aux visiteurs le samedi 17 et le dimanche 18 septembre de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

Nul doute que cette 33^{ème} édition des JEP sera encore couronnée de succès.

Le dimanche aura lieu le traditionnel repas champêtre sorti du panier.

RESTAURANT

5 Grande Rue 78520 SANDRANCOURT

Ouvert Lundi midi, Jeudi, Vendredi

Samedi et Dimanche. Service Midi & Soir

12h00-14h00/19h00-22h00

Réservation :

01.30.92.93.29

Pour s'y rendre :
De Mantes la jolie,
prendre direction
Limay/ Dennemont
A Dennemont,
prendre direction
Sandrancourt/Guernes



SARL BARON



CHAUFFAGE

PLOMBERIE
RAMONAGE



INSTALLATION & DEPANNAGE

06.73.45.52.69

95780 HAUTE-ISLE



LEBRET ELECTRICITE

ELECTRICITE GENERALE
CHAUFFAGE ELECTRIQUE / VMC
ANTENNE / ALARME / INTERPHONE
ECLAIRAGE PUBLIC / FESTIF

Mr TOP FRÉDÉRIC

RESPONSABLE D'AGENCE

TÉL/FAX : 02.32.51.51.20

PORTABLE : 06.69.23.13.01

E.MAIL : snlebret-electricite@orange.fr

8 ter RUE DE LA GARE
27 620 GASNY



GESBERT

ARROSAGE AUTOMATIQUE
JET D'EAU
POMPES - BASSINS

Pascal GESBERT

25, Chemin des Croiselles - 95510 VETHEUIL
Fax: 01 34 78 10 42 Tél: 01 34 78 15 60

E-mail: auservicedujardin@free.fr
Site: www.gesbertarrosage.com

Guy BAILLARGEAT

*Aménagement et entretien
Jardins, bassins,
Rocailles, terrasses
Arrosage automatique
Clôtures et petits travaux
de maçonnerie
Création personnalisée
de jardinières et décors de jardin
Elagage grands arbres*



Tél: 01 34 79 72 60

13, route de Haute-Isle

95780 LA ROCHE-GUYON

ggs.baillargeat@wanadoo.fr SIREN 418259 438 950

Emmanuel Marie
**Peinture Décoration
Vitrerie Revêtements**

Emmanuel Marie

Tél : 01 34 79 71 41

Port : 06 25 53 26 19

10, rue Paul Dauvergne

95780 La Roche Guyon

E-mail : e.marie95@orange.fr



ELECTRICITE GENERALE
CHAUFFAGE ELECTRIQUE / VMC
ANTENNE / ALARME / INTERPHONE
ECLAIRAGE PUBLIC / FESTIF

Mr TOP FRÉDÉRIC
RESPONSABLE D'AGENCE
TÉL/FAX : 02.32.51.51.20
PORTABLE : 06.69.23.13.01
E.MAIL : snlebret-electricite@orange.fr
8 ter RUE DE LA GARE
27 620 GASNY

livraison gratuite à domicile et au bureau

SPEED'2A

mardi soir,
mercredi et jeudi soir
toutes nos pizzas sénior

9,90€
à emporter

Cuvert 6j / 7
11h à 14h et 17h30 à 21h30
Vendredi Samedi 22h30
Fermé le lundi
et mardi matin

25 ans d'expérience qualité garantie pâte faite maison

01.34.78.17.91
5 Grande rue 95510 Vetheuil

LEPI ROYAL

BOULANGERIE ARTISANALE
PATISSERIE

TEL : 01.30.42.33.26 / 06.75.59.38.80
6 PLACE DE LA MAIRIE 95 510 VETHEUIL

BigMat
LES BÂTISSEURS ONT LEUR MAISON

GASNYMAT
34 Route d'Ecos 27620 GASNY

Tel: 02.32.52.64.82
Fax : 02.32.52.18.97
Horaires d'ouverture :
Lundi au Vendredi de 7h30 à 12h00 / 13h30 à 18h00
Samedi de 08h00 à 12h00 / 13h30 à 17h30



Mon expérience au service de
vos chantiers

Jean-Marie LEROY
06 86 40 44 54

19, route de Parnes - Buchet - 95770 BUHY
e-mail : jean-marie-leroy@orange.fr

Terrassements-Assainissements individuels-
Viabilisations de terrain-Démolitions-Curages-
Aménagements espaces verts- Nivelage de précision-
Sols équestres- Location de bennes et matériels T.P.

Sandrine TOP



23 bis, rue de Paris
27620 GASNY

Tél. 02 32 52 02 92 - Port. 06 81 65 94 34

www.sftconduite.fr
e-mail : sftconduite@orange.fr

- Permis AM - Conduite accompagnée
- Conduite supervisée - Permis B
- Heures perfectionnement - Code par Internet
- Récupération de points
- Suivi par tablette tactile

Horaires Code : lundi - mardi - mercredi 19h-20h
vendredi 18h-20h / samedi 10h-12h et 14h-15h
Horaires Conduite : du lundi au mercredi 8h-19h

Comité des Fêtes

Concours de pétanque

Le dimanche 10 avril 2016, a eu lieu le traditionnel concours de pétanque par une journée glaciale ; afin de réchauffer l'ambiance, le comité des fêtes offrait l'apéritif suivi du pique-nique « sorti du panier » partagé en toute convivialité.

Notre ami Roland, avec le sérieux que nous lui connaissons, s'est chargé des inscriptions et du bon déroulement du jeu. Après des parties acharnées, la finale s'est déroulée entre Madeleine Galampoix et Antonin Bontemps. C'est le jeune Antonin âgé de 14 ans qui a gagné.

Le comité remercie toutes les personnes qui ont prêté main forte pour le rangement.



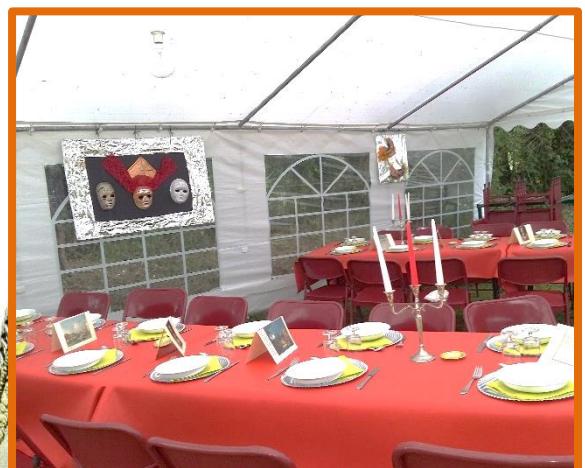
Fête de l'été

Pour cette huitième année de la fête de l'été avec comme thème « Venise », la météo ne nous a pas été propice mais cela n'a pas porté préjudice à l'ambiance car cette soirée a été accompagnée en musique par un duo, Marion (hautboïste), chanteuse et José, guitariste.

Nous avions comme invité M. Gautier, Président du Comité des fêtes de St-Martin la Garenne, qui a la gentillesse de nous prêter gratuitement ses bancs chaque année.

Notre secrétaire, Catherine, a créé des cartons de tables représentant des œuvres de peintres italiens et autres accompagnés de poèmes ou textes qui ont été très appréciés, qu'elle en soit remerciée.

Merci à toute mon équipe, famille, amis et amies pour leur dévouement et à tous les participants, qui suite à mon appel nous ont aidé à rentrer en toute sécurité une partie du matériel.



Félicitations

Le 10 juin dernier, Monsieur Manuel Valls, chef du gouvernement a remis l'insigne de Chevalier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur à Jean-Pierre Muller, Conseiller départemental et Maire de Magny-en-Vexin.
Monsieur le Maire et les membres du conseil municipal lui adressent leurs sincères félicitations.



Photo La Gazette du Val d'Oise

Revue de Presse

Extrait d'un article paru dans la récente revue de l'association des Amis du Vexin français
(par Mathieu de La Rochefoucauld)

Une biodiversité riche dans un site paysager remarquable

L'empreinte environnementale humaine du temps de l'habitat troglodytique jusqu'à la fin du XIXème siècle est alors positive, inscrite dans la durée, selon une économie des ressources permettant aux générations de se succéder en transmettant des terres fertiles dans un environnement préservé. Des terres souvent divisées au gré des héritages familiaux, en rangs de vignes, en espaces comptant parfois seulement quelques pommiers ou cerisiers... et grâce auxquels chacun devait pouvoir remplir son garde-manger.

Avec la déprise agricole, avec les mouvements de population et corrélativement de l'habitat, de rural, le territoire est devenu selon l'expression d'aujourd'hui "rurbain". Le coteau n'est plus cultivé, ni exploité. Un phénomène de reforestation s'est installé qui referme le paysage et réduit drastiquement les habitats - faune et flore - de ce fragile filet de terre de quelques 300 mètres de large s'étendant sur quelques kilomètres le long du méandre de Seine.

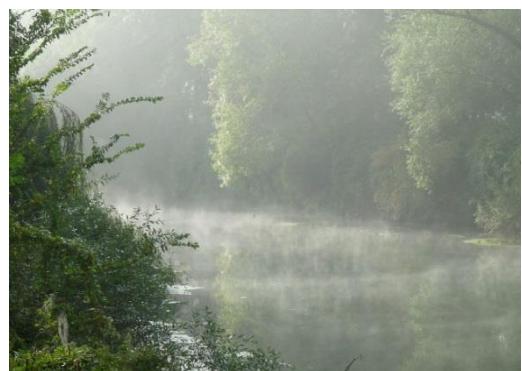


Le Coteau et les Eperons rocheux,
photographie, source Internet

Au plan environnemental, de nombreuses questions se posent. Et notamment ; quelle a été la végétation du coteau dans les temps les plus reculés ? A-t-il été pourraient-on dire "depuis toujours" exempt de forêt et présentant une végétation de basses tiges et de pelouses ? Le paysage du début du XXème siècle résultait-il de l'exploitation agro-pastorale ?

Egalement, la faune et la flore rares en Ile de France et souvent représentatives d'un climat méditerranéen, comme le lézard vert ou l'astragale de Montpellier, sont-elles là en tant que résiduelles dans un phénomène de régression ? Ou au contraire conquise à la faveur d'une remontée via des continuités écologiques ?

Les enjeux fondamentaux d'aujourd'hui sont le maintien de ces îlots de biodiversité. Les politiques publiques visent à préserver et même restaurer ces espaces rares, par la mise en œuvre en particulier des dispositifs Natura 2000 et Réserve Naturelle. Une approche en réseau est favorisée, avec l'accent porté sur les continuités écologiques depuis le Grenelle II de 2010.



Les Bords de Seine sous la brume,
photographie CE, coll. Commune de Haute-Isle

Visites et promenades

Ce lieu surprenant et unique, dans un paysage magnifique, alliant le coteau rythmé par une suite d'éperons rocheux et les bords de Seine d'une grande beauté, mérite d'être découvert.

Pour une promenade de groupe dans le coteau, il est préconisé de prendre contact avec la mairie de Haute-Isle et selon l'importance du groupe également avec le PNR du Vexin français à Théméricourt. Les visites de l'église troglodytique sont régulièrement organisées par la municipalité. Les visiteurs peuvent s'adresser en mairie.

Ecole du Grand Saule

Célébration du centenaire de la Bataille de Verdun

Les élèves de CM1-CM2 ont écrit des poésies à l'occasion du centenaire de la bataille de Verdun. Ces poésies mêlent les thèmes du désespoir de la guerre et de l'espoir qui vient à l'arrêt des combats.

Ces poésies ont pris deux formes différentes :

- Un haïku, courte poésie traditionnelle japonaise, composée de trois vers, comportant 5, 7 et 5 pieds. Ils ont été réalisés individuellement. Chaque poésie contient les sonorités des syllabes [VER] et [DUN].
- Un acrostiche de 6 vers en alexandrins (12 pieds). Chaque vers commence par une des lettres du mot V E R D U N dans cet ordre. Ils ont été réalisés par groupe.

Quelques-unes de ces poésies ont été lues par des élèves lors de la cérémonie officielle à la mairie de La Roche Guyon le dimanche 29 mai.

Voici quelques poésies...

Les Haikus :

DOULEUR TRES INTENSE
UNI[VER]S JOYEUX HEUREUX
[DUN] RIRE EN FAMILLE

Tom

MORAL ASSOMBRI
[VER]S LA ROUTE DU BONHEUR
[DUN] SOURIRE JOYEUX

Terriss

LARMES TANT GELEES
[VER]S LES SOLEILS DU BONHEUR
[DUN] VILLAGE JOYEUX

Maëlle

Les Acrostiches :

Vers les sommets, larmes de froid et de malheur
Et soudain le bonheur : plus de guerre glaciale
Rivière enchantée par la joie et le bonheur
Dors, dors ma rivière car la guerre est terminée
Un jeune garçon tient un poème reconstitué
Nul ne peut s'emparer de cette lune hivernale

Diane, Maëlle, Leane, John Alexandre

Vers ce gros trou de poussière où crient les malheurs
Et le sang rouge qui coule. Que devient le bonheur ?
Rien, tout s'en va, toutes ces fleurs et leurs parfums.
Deux oiseaux chantant au soleil pour les humains
Un grand sourire et un brin de joie dans leurs yeux
Nous sommes heureux ! Que c'est beau et merveilleux !

Manon, Agathe, Magalie, Killyan

Rentrée 2016

Les vacances commencent tout juste mais il faut tout de même penser à la rentrée qui se déroulera cette année **le jeudi 1^{er} septembre à 9h00** (Sortie des classes le jour de la rentrée : 15h30)

L'école du Grand Saule vous informe que vous pouvez trouver sur son site (<http://www.ec-grandsaule-larocheguyon.ac-versailles.fr>) la liste des fournitures scolaires pour les classes de GS/CP, CE1/CE2 et CM1/CM2 pour la rentrée de septembre 2016.

Petits conseils des enseignants : il est recommandé de se munir de matériel « simple » qui ne puisse pas se transformer en « jouet » et qui puisse nuire à la concentration des élèves. Evitez les crayons, gommes, taille-crayon ... « fantaisie », par ailleurs souvent plus chers et moins pratiques à utiliser que les articles ordinaires.

Ce matériel sera à vérifier et à renouveler tout au long de l'année scolaire. Le reste des fournitures scolaires est acheté par l'école avec les crédits municipaux et du SIGEL.

Mais d'ici là...bonnes vacances à tous les élèves et enseignants du Grand Saule !



INFORMATIONS PRATIQUES

Horaires d'ouverture de la mairie :

Mercredi : 9 h à 12 h Jeudi : 14 h à 18 h Samedi : 10 h à 12 h
Le Maire et les conseillers municipaux reçoivent le samedi matin pour la gestion des affaires courantes.
Du 1er au 13 août, le secrétariat sera fermé le mercredi et le jeudi.

Urgences & secours :

- . SAMU : 15
- . Incendie et Secours : 18
- . Préfecture du Val d'Oise : 0 821 80 30 95
- . Gendarmerie : 01 34 46 88 88 (Magny-en-Vexin) – Urgence : 17
- . SIDPC 01 34 20 26 32 (Serv. Interminist. de Défense et Protection civiles)

Horaires déchetterie de Gasny :

Accès seulement sur présentation de votre carte !

 Du lundi au samedi : 9h00 /12h00 – 14h00 / 18h00
Fermée JEUDI, DIMANCHE et jours fériés.

RAPPEL : les déchets verts ne sont plus collectés (ni par le SMIRTOM ni par notre agent technique) et doivent être déposés à la déchetterie de Gasny.

Prochaine collecte des objets encombrants : 14/10/2016

Application « Mapréfecture »

Téléchargez et testez l'application « Mapréfecture ». Cette appli vous aide dans vos démarches, vous alerte, vous donne les numéros utiles. Elle va vous faciliter la vie !



Mairie de Haute-Isle

- . Laurent SKINAZI
Maire
- . Alain ERRARD
1^{er} Adjoint
- . Béatrice PAYSANT
2^{ème} Adjoint
- . Aline CADIC
3^{ème} Adjoint

146, route de la Vallée
95780 – HAUTE-ISLE
Tél : 01.34.79.73.24
Fax : 01.34.79.71.21
E-Mail : mairie-hauteisle@wanadoo.fr

Site internet :
www.hauteisle.fr (en cours)

Page Facebook : Haute-Isle

« Ensemble agissons pour le renouveau de Haute-Isle »



Entretien des haies et élagage :

Les plantations, haies, arbres, branches, racines, etc...ne doivent pas gêner la circulation notamment le passage du camion collecteur des ordures ménagères, gêner la visibilité des panneaux, envahir les trottoirs et les chemins ruraux. Pour de bonnes relations de voisinage, il est également nécessaire de faire les élagages entre riverains.

Feux dans les jardins :

Suivant la circulaire interministérielle du 18 novembre 2011, il est interdit de brûler à l'air libre en zones rurales des déchets verts et autres lorsqu'il existe un système de collecte et/ou une déchetterie.
ATTENTION, en cas de non-respect, la gendarmerie peut verbaliser.

Point de collecte des déchets face à la mairie :

Il est trop souvent constaté que des déchets verts, électro-ménagers, cartons bruns et autres sont déposés au point de collecte face à la mairie. Ces dépôts, non ramassés lors de la collecte du SMIRTOM, sont considérés comme abusifs car ils doivent être apportés en déchetterie et peuvent donc être sanctionnés.

Pour rappel - le point de collecte est pour : les déchets ménagers, le verre, les journaux/ magazines, les emballages et ce pour les habitants du Chemin du Village (le camion ne pouvant y monter).

Relevés des compteurs d'eau :

Si vous déménagez, il est impératif de prendre contact avec la mairie afin d'effectuer un relevé de votre compteur d'eau.